

ANNEXE A—*Suite.*

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
616d	Caoutchouc dur, en lisières ou en feuilles, d'une épaisseur d'au moins un seizième de pouce, en baguettes ou en tubes mais non ouvré davantage..	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
616e	Caoutchouc dur, en lisières ou en feuilles de moins d'un seizième de pouce d'épaisseur, mais non ouvré davantage.....	En franchise	En franchise	En franchise
618a	Ebauches de peignes en caoutchouc dur, non autrement ouvré que pressé et vulcanisé, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de peignes en caoutchouc dur, devant servir exclusivement à la fabrication de ces peignes en caoutchouc dur dans leurs propres usines.....	En franchise	En franchise	En franchise
618c	Dérivés chlorés de gomme élastique insoluble dans le tétrachlorure de carbone, en feuilles n'excédant pas deux millièmes de pouce d'épaisseur, colorées ou non mais non imprimées, lithographiées ou en relief, employés dans les articles de fabrication canadienne.	En franchise	5 p.c.	20 p.c.
619a	Vêtements en caoutchouc et vêtements en tissus de coton imperméabilisés.....	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	Et, en outre, sur les manteaux imperméables, chacun	50c.	50c.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, porte-manteaux, sacs à outils et paniers de toute sorte, n.d.....	15 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
623	Boîtes d'instruments de musique et boîtes ou étuis de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles, portefeuilles à hameçons et leurs pièces.....	15 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
624	Ornements de perles et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition; éventails de toute sorte; statues et statuettes de toute matière, n.d.....	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
624a	(i) Poupées et jouets de toute sorte, n.d.....	10 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
624b	Statues et statuettes en porcelaine ou en poterie.....	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
628	Bretelles et parties achevées de bretelles.....	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
647	Bijoux de toute matière, pour parure, n.d.....	25 p.c.	37½ p.c.	45 p.c.
652	Peignes de toilette, n.d.; peignes de fantaisie, qui ne sont pas des bijoux.....	10 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
653	Brosses de toute sorte.....	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
655	Plumes, porte-plumes et règles de toute sorte.....	12½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
655a	Crayons de plumbagine et pastels.....	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
656	Pipes à fumer de toute sorte, montures de pipes, étuis à cigares et cigarettes, et porte-cigares et porte-cigarettes, et leurs étuis, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et blagues à tabac.....	17½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
657	Embouchures en caoutchouc dur, non ouvrées, pièces d'ajustage en aluminium, culots de pipes moulés de poussière de bruyère et culots en bruyère non autrement ouvrés que fraisés, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de pipes à tabac, devant servir exclusivement à la fabrication de ces pipes dans leurs propres fabriques.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
658	Pellicules de largeur réglementaire (un pouce et un huitième et plus), lorsqu'elles sont importées dans le seul but d'en obtenir des reproductions de 16 millimètres et pourvu que l'original soit réexporté dans les trois mois de la date d'importation.....	En franchise	3 c.	3 c.
659	Plaques sèches pour photographie.....	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
663f	Sels minéraux iodés, destinés exclusivement à l'alimentation des animaux.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
670	Meules, pierres et blocs d'émeri, fabriqués en mélangeant des abrasifs naturels ou artificiels; articles d'émeri ou d'abrasifs artificiels, n.d.....	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
690a	Dons fortuits expédiés par des étrangers à des amis du Canada ou apportés au Canada par des étrangers à titre de cadeaux à des amis, et n'étant pas de la réclame, du tabac ou des spiritueux, quand la valeur n'en dépasse pas cinq dollars dans chaque cas, en vertu de réglemens que peut prescrire le Ministre..	En franchise	En franchise	En franchise